



## **MODIFICATION ARTICLE 2 REGLEMENT INTERIEUR EN DATE DU 23 OCTOBRE 2019**

En ce qui concerne les inscriptions aux voyages ou sorties qui nécessitent un transport autocar et en raison de la demande supérieure à l'offre, l'inscription définitive se fera en tenant compte des critères suivants :

- Participation aux marches hebdomadaires, sorties mensuelles et manifestations proposées par Oxygène.

Une liste de préinscription sera établie, uniquement par mail :

[oxygene.cognatlyonne-reservation@orange.fr](mailto:oxygene.cognatlyonne-reservation@orange.fr)

Le paiement sera demandé après inscription définitive.

La Présidente  
Brigitte MAGNIER